A. Det

LE DIALECTE EMPLOYE PAR CHRETIEN DE TROYES DANS SES OEUVRES D'APRES DES ETUDES RECENTES...

LE DIALECTE

EMPLOYÉ PAR

CHRÉTIEN DE TROYES

DANS SES ŒUVRES

D'APRÈS DES ÉTUDES RÉCENTES

PAR

A.-S. DET

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE TROYES

TROYES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT

RUE NOTRE-DAME, 41 et 43

—

1887

LE DIALECTE

EMPLOYÉ PAR

CHRÉTIEN DE TROYES

DANS SES ŒUVRES

D'APRÈS DES ÉTUDES RÉCENTES

PAR

A.-S. DET

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE TROYES

TROYES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT

RUE NOTRE-DAME, 41 et 43

—

1887

LE DIALECTE

EMPLOYÉ PAR

CHRÉTIEN DE TROYES

DANS SES ŒUVRES,

D'APRÈS DES ÉTUDES RÉCENTES

L'accueil fait par mes collègues à mon travail sur Chrétien de Troyes et Chrétien Legouais, imprimé dans le dernier volume des Mémoires de la Société Académique, m'a encouragé à présenter cette seconde communication. L'intérêt qui s'y attache ne manquera pas non plus d'être remarqué par des esprits qui comprennent justement l'importance de tout ce qui concerne Chrétien de Troyes. Comment en serait-il autrement ici, lorsqu'on voit les savants de tous les pays faire une étude approfondie des œuvres de notre trouvère, lorsque la publication d'un nouvel article sur Chrétien met en émoi, pour ainsi dire, le monde des lettres? L'étranger n'a-t-il pas essayé de nous ravir la gloire de lui avoir donné le jour [1] ? C'est à des étrangers aussi que sont dues en

[1] En Belgique, on l'a dit originaire du Hainaut. — (Van Hasselt, *Mémoire couronné*.) Ch. Potvin, *Bibliographie de Chrestien de Troyes*, Bruxelles, 1863.

grande partie les éditions partielles des œuvres de Chrétien, et, si trois poèmes[1] ont été publiés par des Français, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique en ont édité cinq : la *Charete* a été publiée par un Hollandais, *Erec* par un Allemand, le *Chevalier au lion* par un autre allemand, *Perceval* par un Belge, *Cligès* par un troisième Allemand.

La mise au jour de ce dernier ouvrage est la cause de mon article d'aujourd'hui, et le compte rendu qu'en a donné M. Gaston Paris m'a fourni les plus précieux éléments pour la composition de mon travail[2].

Cligès est le premier volume de l'édition si attendue des œuvres complètes de Chrétien de Troyes. Si attendue, ai-je dit, et c'est la vérité. Dès 1831, M. Edgar Quinet, remplissant pour le Gouvernement une mission spéciale, lui signalait déjà, en particulier, l'un des poèmes de Chrétien comme une œuvre à publier dans son ensemble, « une œuvre d'artiste... qu'il y aurait sacrilège à mutiler dans un résumé[3]. »

En 1850, M. Tarbé annonçait que l'on préparait une édition complète de Chrétien de Troyes; M. H. Michelant y travaillait, et il y travailla plus de trente ans. La publication devait se faire aux frais du Gouvernement français. Mais elle n'a pas eu lieu, et M. G. Paris le regrette amèrement. Comme français, il lui est pénible de voir les œuvres complètes du plus célèbre poète français du XIIe siècle publiées, pour la première fois, en Allemagne, dans une édition vraiment scientifique. Pourtant, comme romaniste, il lui est

---

[1] Le *Guillaume d'Angleterre*, le *Chevalier au lion* et la *Charete*, ces deux derniers fort inférieurement, suivant M. G. Paris. — Romania, avril-juillet 1884, p. 41, en note.

[2] Romania, tome XIII (liv. d'avril-juillet 1884), page 441. — *Christian von Troyes sæmtliche Werke. I. Cliges, zum ersten Male herausgegeben von Wendelin Færster.* Halle, Niemeyer, 1884, in-8o.

[3] Ch. Potvin, ouvrage cité, p. 60.

impossible de ne pas se féliciter de l'événement. Il se console encore en espérant toujours « qu'un temps viendra où on ne comprendra pas en France cet étrange renoncement à une tâche qui devrait nous être aussi agréable qu'elle nous est naturellement dévolue, où la période actuelle, dans laquelle il paraît vingt fois plus de travaux sur l'ancien français à l'étranger qu'en France, sera jugée avec l'étonnement et la sévérité qu'elle mérite, et où la reconstruction scientique de notre passé linguistique et littéraire sera considérée à bon droit comme une œuvre éminemment nationale [1]. » Enfin, M. G. Paris met une remarquable bonne grâce à reconnaître combien l'on est heureux que l'une des tâches les plus importantes de la philologie française ait été entreprise par un travailleur aussi instruit, aussi actif et aussi intelligent que l'éditeur allemand des œuvres de Chrétien de Troyes, M. Fœrster. Ce savant s'y est préparé par quinze ans d'études persévérantes, et son travail laisse peu à désirer. A peine, M. G. Paris, dont l'autorité en la matière est incontestable et incontestée, formule-t-il quelques critiques au sujet du système suivi et des déductions tirées par son confrère étranger. L'essentiel, c'est qu'il admet pleinement la conclusion capitale de M. Fœrster, que je vais produire, après quelques détails qui me semblent nécessaires.

D'après le témoignage même de ses contemporains, Chrétien de Troyes écrivit en « bel françois. » Cette attestation a été répétée sous toutes sortes de formes par de nombreux écrivains postérieurs, qui en ont déduit catégoriquement ou laissé entendre que la langue dans laquelle Chrétien composa ses vers, est le dialecte usité alors dans l'Ile-de-France, c'est-à-dire, le français central, l'idiome national.

En 1877, encore, un fameux linguiste allemand, M. Gus-

---

[1] Romania, *loco cit.*, p. 441.

tave Lücking[1], cherchait, dans le langage de notre poète, la forme que revêtait au XIIe siècle le français normal ou français littéraire actuel. Il commençait par caractériser le dialecte du XIIe siècle, tel qu'il avait dû être, au moyen du *Chevalier au lion;* il rapprochait ensuite le résultat obtenu de ceux qu'il avait trouvés dans la confrontation des plus anciens textes de la langue d'oïl, et, comme ce rapprochement ne le conduisait pas à des résultats identiques, il en concluait qu'aucun des plus anciens textes de la langue d'oïl n'est écrit en dialecte français. Alors aussi M. G. Paris blâmait M. Lücking d'avoir négligé d'examiner précisément si de ce que Chrétien de Troyes écrivit en « bel françois, » il doive en résulter que sa langue soit justement le dialecte de l'Ile-de-France. M. G. Paris reprochait également à M. Lücking de n'avoir pas tenu suffisamment compte des dialectes postérieurs et en arrivait aux déclarations suivantes :

« Le français général moderne — qu'on doit jusqu'à preuve du contraire regarder comme le développement du dialecte de l'Ile-de-France, — offre plusieurs traits qui ne peuvent dériver de traits correspondants de la langue de Chrestien. On peut en citer qui offrent des nuances qui autorisent à révoquer en doute l'antiquité de certains autres traits qui se trouvent, il est vrai, dans le français moderne, mais qui peuvent fort bien ne pas y avoir existé dès le XIIe siècle. L'étalon choisi par M. Lücking est ainsi suspect linguistiquement ; il l'est encore historiquement, puisque rien ne nous indique que le champenois Chrestien ait employé le dialecte de l'Ile-de-France. Nous le voyons travailler pour les comtes ou comtesses de Flandre ou de Champagne, mais nous ne trouvons nulle part dans ses œuvres

---

[1] Romania, 7e année, 1878. — *Die ælteste n franzœsischen Mundarten.... von Gustav Lücking.* Berlin, Weidmann, 1877. (Compte rendu de M. G. Paris.)

une allusion à la Cour du roi de France. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'adresser pour avoir la connaissance du *français de France* au XIIe siècle [1]. »

Eh bien! aujourd'hui, M. G. Paris constate avec une légitime satisfaction qu'il n'a rien à retirer de ces affirmations; elles sont pleinement corroborées et complétées par la conclusion de M. Fœrster, que j'ai annoncée tout à l'heure et que j'extrais du compte rendu de M. Gaston Paris [2].

D'après le plus ancien manuscrit d'une part (Biblioth. nat., 794), puis d'après l'étude des rimes et la comparaison des documents qu'on peut regarder comme écrits à à Troyes ou aux environs au XIIIe siècle (on n'en a malheureusement pas du XIIe), M. Fœrster a constitué pour son édition de *Cligès* une graphie uniforme. Grâce à cette détermination, il a dû établir, en une vingtaine de pages extrêmement serrées de toutes façons, la phonétique et la graphie probable de Chrétien, et il l'a fait à l'aide des rimes (et subsidiairement du mètre) non seulement de *Cligès*, mais de toutes les œuvres (sauf *Perceval*). La langue de Chrétien, d'après ce relevé, concorde à peu près exactement avec celle des chartes de la Champagne orientale et aussi avec celle du manuscrit indiqué. M. Fœrster en conclut que Chrétien a écrit dans son dialecte natal et n'a été que peu influencé par les formes d'autres dialectes, notamment du *francien*. C'est là un résultat général intéressant. On voit ainsi que M. Lücking avait tort de chercher, dans le langage de ce poète, la forme que le français normal ou français littéraire actuel revêtait au XIIe siècle, et le « bel françois » de Chrétien est donc essentiellement du *champenois*.

---

[1] Romania, 7e année, 1878, *loco cit.*

[2] Romania, tome XIII, p. 444 (Livr. d'avril-mai 1884).

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.
Tome L. — 1886.